



« Savoir sauver une vie...

Éviter un incendie...

Ça s'apprend ! »

## PROGRAMME FORMATION HABILITATION ELECTRIQUE NIVEAUX HO – BO – BS – BE MANŒUVRE

Formation certifiante délivrée par le Ministère du Travail du Plein Emploi et de l'Insertion au titre de la formation suivante

- HO : habilitation électrique HO – travaux non électrique – domaine haute tension (n° RS1126)
- BO : habilitation électrique BO – opérations d'ordre non électrique – basse tension (n° RS1626)
- BS : habilitation électrique BS – chargé d'intervention élémentaire – hors tension – domaine basse tension (n° RS1633)
- BE : habilitation électrique BE – chargé d'opération spécifique – domaine basse tension (n° RS1635)



### **Groupe jusqu'à 12 participants maximum**

**Durée** : en fonction du niveau souhaité

**Modalités et délai d'accès** : inter ou intra minimum 1 mois selon contraintes

**Public** : personnel travaillant au voisinage d'une source électrique ou effectuant des interventions et opérations simples en basse tension

**Accessibilité** : formation adaptée au public en situation de handicap – pour toute demande spécifique, contrainte(s), ou demande de renseignement(s) pour adapter nos formations auprès d'une/de personne(s) en situation d'handicap, n'hésitez pas à nous contacter. Nous mettrons tout en oeuvre pour nous adapter à vos besoins. VITAL'INCENDIE s'engage dans une démarche continue de progrès pour une accessibilité généralisée.

**Prérequis** : aucun

**Date et lieu** : nous consulter : dans votre établissement ou dans notre centre de formation situé 7, allée Jean Monnet 86170 Neuville de Poitou

**Tarifs** : sur demande de devis – en fonction du nombre de participant(s), et/ou si en inter ou intra entreprise(s)

Attestation d'assiduité remise sur place

Livret de formation et stylo délivrés à chaque participant

### **Objectifs :**

- Avoir la capacité à accomplir en sécurité, vis-à-vis du risque électrique, les différentes missions confiées
- Maîtriser la conduite à tenir et les gestes de premiers secours face à une personne électrisée ou électrocutée et face à un début d'incendie
- Savoir alerter

## **Méthodes et moyens pédagogiques :**

Exposé interactif avec apport vidéo

Visite de l'établissement

Références : Norme NF 18-510, code du travail, code pénal, décrets

Matériel utilisé :

- Ordinateur portable, vidéo projecteur, écran de projection, PowerPoint, vidéos
- Outillage, EPI, tableau électrique pédagogique, matériel de simulation pour mises en situation

## **Programme :**

### **Théorie :**

#### Cadre réglementaire

Le code du travail, le code pénal, décrets.

#### Accidents d'origine électrique

Quelques repères, le risque électrique, effets sur le corps humain.

#### Domaines de tension

Notions d'électricité

#### Mesures de protection

Indices de protection, classes de matériel.

#### Rôles et habilitations

Définition NF C 18-510, conditions d'habilitation, symboles d'habilitation.

#### Voisinage de pièces sous tension

Distances de voisinage, définition des limites, mise hors de portée.

#### La consignation et la mise hors tension

Les différentes procédures de consignation, la déconsignation.

#### Matériel et équipement de protection

La protection collective, les équipements de protection individuelle (EPI).

#### Situations d'urgence

Premiers secours aux électrisés, intervention en cas d'incendie.

### **Pratique :**

- Analyser les risques selon la situation de travail
- Effectuer une mise hors tension et une remise en tension
- Reconnaître les matériels électriques
- Reconnaître et utiliser les EPI
- Réaliser une opération de remplacement et/ou une opération de raccordement

### **Evaluation :**

Epreuve théorique : Questionnaire sur les dangers de l'électricité et les appareillages électriques, les distances, les zones d'environnement et les limites d'intervention en BT.

Epreuve pratique : Mise en situation sur les compétences.

Avis après formation : A l'issue de la formation, **un avis est émis**. Il est établi sur la base des niveaux demandés par l'employeur et peut présenter des réserves sur le comportement de l'apprenant ou des remarques sur les moyens, l'environnement, les procédures existantes, et faire l'objet de propositions de niveaux différents de ceux souhaités.

L'habilitation doit être réévaluée tous les 3 ans.

***Il convient de mettre à disposition une salle adaptée au nombre de stagiaires (environ 4m<sup>2</sup>/personne)***